Image not found or type unknown

Saisie vente droit de substitution creancier inscrits

Par **bezrat achem 69**, le **13/05/2016** à **18:23**

Victime d une procedure de saisie vente forcee sur notre residence principale, obtenu par un promoteur verreux, a qui nous avions demande une avance a la signature de la PUV (qu' il a transforme en pret chez le notaire), que nous voulions et pouvions plus rembourser.
En effet, une fois son permis de construire obtenu valide et purge de tout recours, il nous annonçait sa volonté de ne plus aller au bout du projet, sans rien nous devoir, car il avait fait sauter la clause d'immobilisation chez le notaire.
Ils ont bien fait leur travail avec leurs services juridiques, le JEX qui ne juge pas sur le fond et la cour d'appel Leur ont donné raison.

La vente est prévue jeudi prochain. Nous avons difficilement trouver l'argent pour désintéressé le créancier poursuivant mais il reste deux autres créanciers inscrits. Le premier notre banque, qui nous a adresser un courrier de désistement si nous desinteressions le promoteur.
Le second, à une hypothèque illégale sur notre bien en commun,
À cause d'une caution solidaire non Express que j'avais signé lorsque j'étais gérant de mon entreprise qui a déposé le bilan. Pour info, dans cette procédure,la justice leur a donné un droit à discussion si vente forcée. Voilà nous sommes désemparés, car nous ne sommes pas sûre qu' en payant le créancier poursuivant nous arrêterons la vente, à cause de ce droit de substitution des créanciers inscrits que nous ne maîtrisons pas.
À quelques jours de la vente cette fameuse banque veut imposer à mon épouse de signer un protocole d'accord. Quelqu un aurait il une solution miracle vue l'urgence de notre dossier pour éviter la vente sans tomber dans le piège du banquier. D'avance merci.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés